

BUREAU

Séance du 1 juillet 2024

Délibération BU_20240701_02

Fourniture de divers matériaux de construction et de quincaillerie - lot n°2 : menuiserie pour le département de l'Indre et le SDIS de l'Indre : livraison sur tout le département et « dépannage d'urgence » à récupérer chez le prestataire marché passé avec la société PANOFRANCE SAS - avenant n°1 au marché

VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

1 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le marché n°2023-04-02 (lot n°2) : menuiserie pour le Département de l'Indre et le SDIS de l'Indre : livraison sur tout le département et «dépannage d'urgence» à récupérer chez le prestataire, passé avec la société PANOFRANCE SAS et notamment l'article 10-3 du cahier des clauses administratives particulières ;

Vu l'extrait Kbis de la société Distribution Matériaux Bois Panneaux - D.M.B.P. en date du 19 novembre 2023 ;

Vu le projet d'avenant n°1 ci-annexé au marché n°2023-04-02 (lot 2) ;

DECIDE :

Article unique. L'avenant n°1, ci-annexé, portant transfert du marché n° 2023-04-02 (lot n°2) : menuiserie pour le Département de l'Indre et le SDIS de l'Indre : livraison sur tout le département et «dépannage d'urgence» à récupérer chez le prestataire passé avec la société PANOFRANCE SAS au profit de la société Distribution Matériaux Bois Panneaux - D.M.B.P., est approuvé et Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à le signer.

Marc FLEURET